



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

Mme Claire LEGER
Secrétaire Générale
Réf : SN/CL/01200221

Clichy la Garenne, le samedi 20 février 2021

Madame la ministre déléguée aux Sports
Roxana MARACINEANU
95 avenue de France
75013 PARIS

Objet : Pour sauver des vies il faut sauver nos piscines.

Madame la ministre déléguée aux Sports,

Chaque année durant l'été, l'eau accueille des milliers de personnes. L'univers aquatique, qui est apprivoisé pour certains, ne l'est pas pour d'autres. Il en résulte que nous déplorons des milliers de noyades et des centaines de morts durant cette période. Les alertes régulières que le SNPMNS a réalisé depuis plusieurs années ont été renforcées par les chiffres des derniers rapports (celui de Santé Publique France lors de l'été 2018 notamment). Nous, Maîtres-Nageurs Sauveteurs, vivons des temps particulièrement forts, tant sur des interventions bénignes que plus graves entraînant parfois des décès lors de l'exercice de nos fonctions de surveillance et d'enseignement, et qui s'accroissent durant la période estivale.

Lors du premier confinement, les piscines à proximité des établissements hospitaliers ont été réquisitionnées pour assurer la décontamination du personnel soignant. Les intérieurs carrelés facilement lavables, l'utilisation déjà connue de produits entre autres phytosanitaires et la présence d'un personnel formé et équipé rendent le lieu plus propice à un protocole d'hygiène performant contre le virus. Suite au déconfinement du 11 mai 2020, les établissements de baignade d'accès payant ont pu rouvrir moyennant un protocole d'accueil drastique, avec notamment une jauge d'accueil restreinte. Rappelons que l'institut Pasteur recommande de mélanger 0,1 ml chlore par litre d'eau pour le virucide contre la COVID-19. L'eau des bassins contient 1 ml de chlore par litre, soit en moyenne 10 fois plus que la dose recommandée pour tuer le virus. Les liens avec les ARS avaient permis aux piscines de proposer des conditions d'accueil optimales, et limitant au maximum les contaminations.

Apprivoiser le milieu aquatique se prépare tout au long de l'année, par l'éveil aquatique, l'apprentissage des nages et leur perfectionnement suivant le niveau et l'âge de chacun. Dès mars 2020, cet apprentissage s'est fortement ralenti, pour complètement s'arrêter au 15 janvier 2021. Depuis cette date, seuls les publics spécifiques peuvent bénéficier des établissements de baignade couvert. L'accès aux bassins extérieurs est possible pour l'ensemble de la population mais ces établissements représentent une maigre proportion des piscines en France, et bénéficient donc à peu des utilisateurs réguliers du territoire.



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

La pandémie du coronavirus est une problématique particulière et inhabituelle. Celle-ci peut affecter les personnes sur le plan physique, mais également sur le plan psychologique. Depuis un an, la population (et en particulier les adultes) a de grandes difficultés à profiter des établissements sportifs couverts, qui leur sont interdits. Pourtant il n'est plus à démontrer que la pratique d'une activité physique est vecteur de santé, d'équilibre et d'épanouissement. La situation sanitaire actuelle, qui dure depuis maintenant un an, limite l'accès à la pratique sportive, ce qui détériore lentement la santé générale et augmente la sédentarité des français.

Sans possibilité de permettre aux différentes populations d'accéder aux établissements de baignade couverts, les capacités acquises vont vite régresser pour ceux qui étaient en cours d'apprentissage ou de perfectionnement, et les populations non aquatiques n'auront pas la possibilité d'être initiées. Nous avons peur d'une augmentation des noyades cet été, et par cette lettre, nous voulons vous alerter.

Nous aimerions que tous les publics puissent profiter de nos établissements de nage, il en va de la santé de l'ensemble de la population. Il nous faut dès maintenant lutter contre cet épisode épidémique, mais aussi préparer chaque futur baigneur cet été à avoir de bonnes attitudes face aux lieux de baignade. Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs, garants de la sécurité et de la santé de tous, savent mettre en place des projets avec des protocoles très encadrés afin de préserver la santé de tous.

Nous savons, Madame la Ministre déléguée, que ce milieu vous est cher et que vous connaissez les bienfaits et les enjeux de la pratique sportive en milieu aquatique. Nous vous sollicitons pour agir de toutes vos forces : que les piscines couvertes puissent jouer pleinement leur rôle, et aider la population à accéder à l'apprentissage de la nage et du sauvetage en vue de baignades sereines cet été.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à notre lettre, et je vous prie d'agréer, Madame la Ministre déléguée, l'expression de ma considération distinguée.

Claire LEGER
Secrétaire Générale SNPMNS



Copie à Monsieur le Ministre de l'Education et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER.